



Voici la septième lettre proposée par les animateurs¹ du Réseau Afrique de l'Ouest, l'un des 30 réseaux géographiques de l'enseignement agricole pilotés par le Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale (BRECI) de la DGER. Ce réseau concerne plus particulièrement les partenariats avec le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et contribue notamment à mettre en œuvre les quatre engagements de l'enseignement agricole pour l'Afrique².

Si la crise sanitaire liée au COVID-19 a mis un coup d'arrêt aux mobilités sortantes *a priori* pour le restant de l'année 2020, les mobilités entrantes demeurent effectives pendant cette année scolaire et envisageables pour la prochaine, tant en service civique qu'en BTSA. De même, différents projets de coopération entre le réseau Afrique de l'Ouest et ses partenaires africains sont prévus pour 2021.

Au sommaire

- ◆ **Accueillir des Africains en service civique**
- ◆ **Accueillir des étudiants africains en BTSA**
- ◆ **Coopérer avec l'Afrique de l'Ouest en 2020-2021**

¹<mailto:jean-roland.arbus@educagri.fr>

<mailto:vanessa.forsans@educagri.fr>

² En déclinaison concrète du discours de Ouagadougou prononcé par le Président de la République française le 28 novembre 2017, l'enseignement agricole français se mobilise pour donner une nouvelle impulsion aux partenariats avec l'Afrique au travers de 4 engagements :

- soutien aux réformes des dispositifs de formation agricole et rurale
- intensification de la mobilité réciproque des étudiants et enseignants
- co-construction d'un réseau de formations croisées et de doubles diplômes
- soutien aux jeunes entrepreneurs africains dans la maturation de leur projet.

Accueillir des Africains en service civique

Le réseau Afrique de l'Ouest encourage depuis quelques années les mobilités entrantes sous forme d'accueil de jeunes en service civique dans les établissements agricoles (cf. lettre du réseau Afrique de l'Ouest n°4, octobre 2019, pour la liste des établissements d'accueil en 2019-2020 et des missions proposées).

Ces projets s'effectuent dans le cadre de partenariats établis avec des ONG (au Burkina Faso, au Sénégal et au Bénin) et des établissements d'enseignement agricole (l'INFPA³ en Côte d'Ivoire et l'UNA⁴ au Bénin).

Des chefs d'établissements d'accueil témoignent

Karine Vallée, proviseure-adjointe du LEGTA Le Chesnoy :



"Le bilan est positif. Les 2 jeunes accueillis au Chesnoy sont une bénédiction - vraiment.

Intéressants, intéressés, agréables. Ils ont su trouver une place auprès des élèves et étudiants et aussi et surtout auprès des stagiaires du CFPPA.

Par contre, si demain, j'annonçais à l'ensemble de l'équipe enseignante que ce projet d'accueil n'était pas renouvelé l'année 2020-2021, il y aurait certes quelques déçu(e)s, j'entendrais très certainement "c'est dommage", mais pas davantage.

Accueillir des jeunes à l'année, c'est un engagement, bien au-delà de la journée de travail. Les jeunes accueillis sont demandeurs et cela se comprend.

C'est tout à fait enrichissant (je l'ai vécu ainsi cette année), mais c'est un engagement et c'est du temps."

Frédéric Lalanne, directeur de l'EPL du Haut-Anjou, recommande de "bien prendre conscience des exigences de cette expérience en termes administratif, logistique et financier, après ce n'est que du partage et des échanges donc c'est chouette.

C'est la 3 ème année consécutive pour l'EPL du Haut Anjou. Année 1 : 2 SC, année 2 : 4 SC (trop), année 3 : 2 SC. L'accompagnement est plus cadré (1 SC pour 1 tuteur) la mission plus claire et précise. La proposition d'hébergement est en adéquation avec l'accueil (achat de meubles et d'électroménager) du type colocation. Les inter-actions avec les élèves facilitées par le cadrage de la mission et le tutorat.

Reste perfectible l'accompagnement administratif (en voie de résolution) et l'appropriation de cette action par le plus grand nombre de personnels de l'établissement (pour que ça ne reste pas le "dada" d'une ou 2 personnes...)

Pour les collègues tutrices, elles souhaitent renouveler l'expérience. Pour ma part, je souhaite que le Conseil d'Administration valide la poursuite en conscience des exigences en temps, en matériels et financières afin de boucler la boucle."

³ INFPA = Institut National de Formation Professionnelle Agricole.

⁴ UNA = Université Nationale d'Agriculture.

Frédéric Regourd, proviseur-adjoint du LPA de Vire, répond à nos questions :



- Vous accueillez pour la deuxième année consécutive deux jeunes Ivoiriens issus de l'INFPA en service civique, avez-vous rencontré des difficultés ?

Le confinement a été compliqué pour les jeunes car ils n'avaient aucun contact avec les élèves, mais l'équipe de direction de l'établissement a été à leur côté, et ils ont travaillé sur l'exploitation, ce qui a permis d'avoir une occupation.

Pas de stages possible pour eux dans l'insémination, la transformation du lait etc ... comme c'était prévu initialement.

- Des satisfactions ?

Le contact avec les jeunes

Leur travail sur l'exploitation très efficace, profitable pour l'établissement

- Quel est l'impact de la présence des services civiques dans l'établissement ?
ouverture

montre le côté dynamique de l'EPL

rencontre de l'autre

lien avec nos partenaires de l'INFPA

- Quels conseils donneriez-vous à vos collègues chefs d'établissement souhaitant tenter l'expérience ?

Avoir une personne ressource dans l'établissement pour gérer les petits tracas quotidiens : courses, rendez-vous médicaux etc ...

mobiliser le maximum de personnes pour l'accueil, inviter les jeunes le weekend, proposer des activités

- Envisagez-vous de renouveler l'accueil de jeunes Ivoiriens en service civique au LPA de Vire ?

Oui nous repartons pour 2 services civiques pour une 3eme année de rang ! on est des piliers de la relation franco / ivoirienne du coup ! on voudrait motiver d'autres établissements à nous imiter

Ce qui ressort globalement des bilans des chefs d'établissements contactés, c'est une appréhension différente de la situation selon s'ils sont primo-accueillants ou plus expérimentés en la matière.

Pour fluidifier les **démarches administratives**, relevées comme la principale difficulté au début, une fiche récapitulative est proposée à la page suivante.

On peut aussi retenir qu'afin de limiter la lourdeur d'investissement personnel ressentie pour cet accueil, il paraît important d'apporter les **conditions de l'autonomie** (par l'hébergement, l'équipement...) de ces jeunes, sélectionnés en particulier pour leur maturité.

De même, la **constitution d'une équipe** intéressée par la coopération internationale semble indispensable non seulement pour "diluer" la charge ressentie, mais aussi pour éviter le *one shot* et plutôt inscrire cette action dans la pérennité, et dans un projet plus global de coopération avec la structure d'origine des jeunes, non pas en fonction des personnes mais du projet d'établissement (voire des différents centres de l'EPL).

Enfin, il est indéniable que l'accueil de services civiques participe au **rayonnement de l'établissement**, en lui donnant de la visibilité à travers différentes communications, au sein de l'enseignement agricole et dans les médias locaux.

Démarches administratives pour l'accueil de services civiques africains

La fiche suivante est fondée sur le **Guide d'accompagnement pour l'accueil de services civiques en établissement agricole**, élaboré avec France Volontaires et disponible sur le site de la coopération internationale de l'enseignement agricole : <https://portailcoop.educagri.fr/outils/> (guide accompagnement Volontariat International de Réciprocité).

Des modèles des documents signalés * sont disponibles sur simple demande auprès des animateurs.

1	Contacter les animateurs du réseau Afrique de l'Ouest (pour enclencher la sélection des jeunes avec les partenaires africains et France Volontaires)
2	Rédiger une fiche mission*
3	Faire valider au Conseil Intérieur puis au Conseil d'Administration
4	Fournir les documents suivants (en vue de l'obtention des visas) : - attestation d'hébergement* - lettre d'invitation* - contrat* (le n° d'agrément à indiquer est celui de la DGER : NA-000-15-00311-00)
5	Adhérer à l'association PREVIES pour une couverture sociale dès l'arrivée en France : http://volontariat-previes.avecverspieren.com/
6	Prendre rendez-vous pour la semaine d'arrivée des jeunes : - dans une banque pour l'ouverture d'un compte (indispensable pour ouvrir des droits à la Sécurité sociale puis pour compléter le contrat et enclencher le versement de l'indemnité) - à la CPAM
7	Demander aux jeunes de fournir : - une copie de leur passeport - une copie de leur visa - un extrait d'acte de naissance authentifié
8	Remplir le contrat sur ELISA (codes d'accès en possession des directeurs/adjoints) : https://elisa.service-civique.gouv.fr/civiq/login
9	Compléter le tableau (une ligne par jeune accueilli en SC dans l'établissement) : https://www.service-civique.gouv.fr/uploads/content/files/reciprocite_2018.pdf et l'envoyer à reciprocite@service-civique.gouv.fr
10	Prévoir une avance d'argent pour les jeunes en attendant le premier versement de l'indemnité.

NB - Les chargés de mission régionaux de France Volontaires constituent un appui possible pour les questions techniques :

- Bretagne, Pays de Loire, Nouvelle Aquitaine : christophe.ressiguier@france-volontaires.org
- Normandie, Hauts-de-France, Grand Est : lucie.lombard@france-volontaires.org
- Île-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire : michel.demarch@france-volontaires.org
- Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur : pierre.revel@france-volontaires.org

Accueillir des étudiants africains en BTSA

Les LEGTA de Châteauroux, Figeac, Limoges, Pontivy, Roanne, Valence, Toulouse et le LEAP de Le Breuil-sur-Couze font partie des établissements agricoles qui accueillent en BTSA des étudiants africains, sénégalais pour la plupart. Voici ce qui ressort du sondage que nous leur avons soumis afin de fournir quelques clés de réussite de cet accueil.

Accueillir des étudiants africains en BTSA correspond pour tous à une volonté d'ouverture à l'international, avec une mixité des publics. Certains ont également la préoccupation de maintenir des effectifs, notamment pour les filières APV (Agronomie Productions Végétales), STA (Sciences et Technologies des Aliments) et TC (Technico-Commercial).

La procédure de sélection est la même que pour les autres candidats dans Parcoursup. Mais les bulletins scolaires sont souvent absents et parfois les lettres de motivation semblent rédigées en série : il arrive que les dossiers soient réalisés par des officines au Sénégal contre argent.

- ➔ Il paraît donc nécessaire d'entrer en contact par mail ou téléphone avec le candidat pour apprécier l'adéquation entre son projet professionnel et son projet de formation, ses motivations réelles, ses conditions matérielles. Certains établissements s'appuient également sur des connaissances ou relais sénégalais fiables, comme des *alumni*, pour sélectionner les étudiants.

Ensuite, la principale difficulté réside dans l'arrivée tardive en France de ces étudiants (au minimum deux semaines après la rentrée), ce qui complique un peu l'accueil et suppose un accompagnement d'autant plus important de l'équipe éducative. Ce retard est généralement lié à l'obtention du visa et aux procédures administratives qu'ils n'ont pas toujours engagées suffisamment tôt.

- ➔ Campus France Dakar a organisé début juin un salon virtuel pour anticiper la prochaine rentrée, avec des webinaires consacrés aux procédures de visa et un autre dédié aux filières agro.
- ➔ De plus, un communiqué de presse conjoint des Ministères des Affaires Étrangères et de l'Intérieur du 12 juin 2020 stipule que "Compte tenu des enjeux d'attractivité universitaire, les étudiants internationaux seront autorisés, quel que soit leur pays d'origine, à venir en France et les modalités de leur accueil seront facilitées. Leurs demandes de visas et de titres de séjour seront traitées en priorité."
- ➔ Enfin, les établissements d'accueil sont invités à nous transmettre les attestations d'inscription pour une facilitation des démarches par Maryline Loquet, attachée de coopération de l'enseignement agricole à l'ambassade de France à Dakar.

Concernant l'hébergement, l'accueil à l'internat ne peut être que temporaire et un logement à l'extérieur de l'établissement suppose des garanties qu'il est aussi nécessaire d'anticiper.

- ➔ L'établissement peut fournir aux candidats sélectionnés la liste de logements potentiels à disposition des BTSA et les informer des documents indispensables, tout en facilitant les démarches auprès des propriétaires.

De même, les difficultés liées au transport sont fréquentes, que ce soit entre l'hébergement et l'établissement, pour trouver un job d'appoint ou pour se rendre sur le lieu de stage.

- ➔ L'étudiant peut se voir prêter un vélo par l'établissement, informer des conditions de transport en commun, proposer des solutions de covoiturage avec ses pairs.

La situation financière des étudiants africains est souvent précaire.

- ➔ Ils peuvent solliciter des bourses auprès du Service de Gestion des Étudiants Sénégalais à l'Étranger : <https://www.sgee-sn.org/>

Il est important que toutes ces questions administratives et matérielles soient réglées le plus tôt possible de sorte à ce que les étudiants africains puissent rapidement s'intégrer au groupe classe et se concentrer sur leur formation.

- ➔ Pour faciliter leur adaptation, l'équipe éducative peut leur demander de présenter leur parcours à la classe et proposer des travaux de groupe, formateurs tant pour les étudiants africains que français.
- On constate qu'au final le taux de réussite à l'examen est équivalent pour les étudiants français et africains, ces derniers poursuivant généralement en licence pro.

Coopérer avec l'Afrique de l'Ouest en 2020-2021

Voici les différents projets de coopération dont nous avons actuellement connaissance :

Accueil en service civique :

- **2 du Burkina Faso** : au LEGTA de Toulouse
- **7 du Bénin** : 1 au LPA de Château-Gontier, 2 au LEGTA Le Chesnoy, 2 au LPA de Castelnau-le-Lez, 2 au LPA de Riscle
- **9 de Côte d'Ivoire** : 1 au LPA de Château-Gontier, 2 au LPA de Vire, 2 au LEGTA de La Roche-sur-Yon, 2 au LEGTA de Châteauroux, 2 au LPA de Velet

Accueil en BTSA :

- d'étudiants sénégalais en filières ACSE, APV, STA et TC aux LEGTA de Châteauroux, Figeac, Limoges, Toulouse, Pontivy, Roanne
- d'une étudiante ivoirienne en STA au LEGTA de Bar-le-Duc

Mobilités collectives :

- **au Sénégal :**
 - des BTSA TC du LEGTA de Limoges
 - du Club Sénégal du LPA de Tournus
- **en Côte d'Ivoire :**
 - du Club Velet-Banco du LPA de Velet
 - des BTSA APV du LEGTA de Châteauroux
 - de classes du LPA de Vire, du LPA de Château-Gontier, du LEGTA de La Roche-sur-Yon
- **au Bénin :**
 - de bac pro du LPA de Castelnau-le-Lez
 - du Club UNESCO du LPA de Riscle
 - de personnels du réseau Afrique de l'Ouest

Autres projets :

- Suivi du projet FOSTA avec l'INFPA dans le cadre du Hub franco-ivoirien pour l'éducation
- Proposition de réponse à l'appel à projets Partenariats avec l'enseignement supérieur africain (PEA), avec l'Université Nationale d'Agriculture du Bénin